

COMMUNE DE JOURGNAC
87800

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023/14**

Séance du 22 mars 2023

Nombre de membres :
En exercice :..... 15
Présents :..... 12
Votants :..... 15

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mars à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué le 14 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

Résultat du vote :
Pour :..... 15
Contre : 00
Abstention :..... 00

Présents : M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, Mme Marie-Laure LAVERGNE, Mme Sabine LOTTE, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOU MILLOUX, M. Laurent BLANCHER, Mme Magalie FAUCHER.

Absents excusés : M. Alain MAURIN, (a donné pouvoir à M. Michel RENAULT), Mme Cindy BERNARD (a donné pouvoir à M. Pascal GAYOU), M. DESBORDES Robert (a donné pouvoir à Mme Magalie FAUCHER).

Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : TRAVAUX DE POINT A TEMPS 2023.
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL.**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que chaque année des travaux ponctuels de voirie (point-à-temps) sont réalisés sur les routes communales, afin de corriger les dégradations provoquées par les aléas climatiques et la circulation d'engins lourds.

Ces travaux, réalisés par le Syndicat de Voirie de Nexon, peuvent faire l'objet d'une aide financière du Département. Il propose le financement suivant pour les travaux à réaliser en 2023 :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|------------------------------------|-----------------|-----------------------------------------|-----------------|
| Nature | Montant H.T. | Subventions sollicitées | Montant |
| Travaux de voirie Point à temps | 12 900 € | Conseil départemental 40 % | 5 160 € |
| | | Autofinancement commune H.T. | 7 740 € |
| TOTAL | 12 900 € | TOTAL | 12 900 € |

Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré :

- Approuve l'estimation et le plan de financement de l'opération décrite ci-dessus,
- Sollicite une aide financière auprès du Département pour cette opération.

Fait et délibéré à Jourgnac, le 22 mars 2023.
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 31/03/2023
Publication le : 31/03/2023

Le Maire,
Francis THOMASSON

